



Convocation de la réunion conjointe Conseil communal et Conseil de l'Action Sociale

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers de l'Action Sociale,

Conformément à l'article L1122-11, alinéa 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 26 bis, par. 5, alinéa 2 de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976, nous avons l'honneur de vous prier, pour la première fois, de bien vouloir assister à la réunion conjointe annuelle et publique du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale le :

26 OCTOBRE 2017 à 20 H.

en la Salle des Fêtes de la Maison de Repos (et de Soins) du C.P.A.S. , Rue des 4 Fils Aymon, 17 à 7860 LESSINES.

L'ordre du jour de cette réunion est détaillé ci-après.

Le Directeur général,
Véronique BLONDELLE

Pour la Ville,

Le Bourgmestre,
Pascal DE HANDSCHUTTER

La Directrice générale f.f.,
Carine LERINCK

Pour le C.P.A.S.,

Le Président.,
Marc LISON

ORDRE DU JOUR

Présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S. ainsi que les économies d'échelle et suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune.